



**PRÉFÈTE  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**S A P E U R S  
P O M P I E R S 33**  
de la Gironde

# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF OPÉRATIONNEL ZONAL ET DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Saint-Aubin-de-Médoc - Gironde (33)  
Vendredi 3 juillet 2026



Dossier de presse



# Sommaire

Préambule _____	05
Le massif forestier _____	06
La lutte contre les feux de forêt _____	09
L'organisation opérationnelle en Gironde _____	16



# Préambule

## Une manœuvre zonale et départementale qui s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt

Adoptée le 5 juin 2025 en application de la loi du 10 juillet 2023 visant à limiter l'extension du risque d'incendie de forêt et d'espaces naturels, la stratégie nationale vise pour la Sécurité Civile à :

- Prévenir et éviter l'éclosion des feux ;
- Maîtriser l'éclosion au stade initial ;
- Limiter les développements catastrophiques.

Afin de lancer la saison feux de forêt 2026, une démonstration de la déclinaison de la doctrine nationale aux techniques et matériels adaptés à la lutte au sein massif des Landes de Gascogne à été organisée en présence de **Sophie BROCAS**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfète de la Gironde, **Marc ZARROUATI**, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, de **Jean-Luc GLEYZE**, président du conseil d'administration du SDIS de la Gironde et de **Marc VERMEULEN**, directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Cette démonstration s'est déroulée le vendredi 3 juillet 2026 à Saint-Aubin-de-Médoc, sous la forme d'une exposition statique et dynamique de matériels opérationnels organisée par les sapeurs-pompiers de la Gironde, en collaboration avec l'État-major de zone de défense Sud-Ouest (EMISO) avec la participation des SDIS de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne, 4<sup>e</sup> Régiment d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile (4<sup>ème</sup> RIISC) de Libourne, l'Office national des forêts (ONF) et de l'association régionale de défense des forêts contre les incendies en Aquitaine (ARDFCI).



# LE MASSIF FORESTIER

## La zone Sud-Ouest : la plus grande étendue de forêt de France métropolitaine

La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est constituée des 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, représentant un peu plus de 6 millions d'habitants répartis sur 84 036 km<sup>2</sup>.

**Elle est l'une des premières régions forestières d'Europe avec une surface boisée de l'ordre de 2,9 millions d'hectares, soit 17 % de la forêt nationale.** Ses forêts représentent 34 % de la surface du territoire régional et s'organisent en quatre types de massifs :

- Les Landes de Gascogne, la Double et le Landais en Dordogne et le Sud de la Charente, marqués par la présence du pin maritime (plus d'un million d'hectares) ;
- Les plateaux du Haut-Limousin constitués de feuillus, de douglas, d'épicéas (573 000 hectares) ;
- Les massifs feuillus de la Vienne, la Charente, le Périgord, les coteaux de Chalosse et des Pyrénées-Atlantiques, les zones de faibles altitudes de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.
- Les peupleraies des plaines alluviales de la Boutonne, la Charente, la Garonne, la Dordogne et l'Adour.

Les forêts du massif des Landes de Gascogne sont soumises à des risques importants notamment liés à :

- une étendue importante (1,2 million d'hectares) ;
- la monoculture du pin maritime ;
- de nombreuses interfaces forêt / habitat ;
- la mécanisation de l'exploitation forestière.

Les risques s'accroissent sous l'effet du dérèglement climatique qui, au-delà de l'évolution des paramètres météorologiques, peut conduire à une évolution des espèces, à l'intensification des tempêtes (plus de 300 000 ha replantés suite aux tempêtes de 1999 et 2009), des insectes ravageurs (scolytes, nématode) et agents pathogènes (fomès) associés au stress hydrique subi par les peuplements.

**La filière forêt/ bois** (sylviculture, exploitation, commercialisation de produits finis) joue un rôle essentiel pour l'économie régionale et l'emploi avec 28 300 établissements pour 56 300 salariés et un chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'ordre de 10 milliards d'euros.

## LE MASSIF FORESTIER

# Le massif des Landes de Gascogne

**480 000 hectares de la superficie girondine sont constitués de forêt. Avec un taux de boisement de près de 40%, la Nouvelle-Aquitaine figure parmi les régions les plus boisées de France (la moyenne nationale se situe autour de 23%).**

Les pins maritimes des Landes de Gascogne représentent l'essence majeure de ces forêts, avec près d'un million d'hectares. Les forêts du département de la Gironde représentent 60% des forêts de la Région Nouvelle-Aquitaine et 7% des forêts nationales. C'est un patrimoine naturel à l'origine d'une activité économique, industrielle et touristique.

De part la nature de leurs essences, ces forêts sont très menacées, notamment au printemps et en été. Par ailleurs, ce massif est fortement soumis aux impacts de foudre, provoquant des départs de feux simultanés. Les zones continues de reboisement induites par les événements climatiques de ces dernières années (tempêtes Martin, Klaus et Nils en 2026) accroissent les risques et la vulnérabilité du massif.

### L'interface forêt-habitat



**Les Interfaces Forêt/Habitat constituent des enjeux sensibles en matière de protection des personnes et des biens dans la lutte contre les feux de forêt.**

La connaissance préalable des risques et de leur localisation précise apporte aux commandants des opérations de secours des éléments indispensables à l'analyse de la zone d'intervention et à la priorisation des actions.

Cela se traduit par la visite sur le terrain des agents du SDIS 33 dans le massif forestier, afin d'identifier dans les bandes d'interface Forêt/ Habitat, les lieux présentant un risque majoré au regard du feu de forêt.

### Risques émergents : Centrales photovoltaïques



**En Gironde, on dénombre 56 centrales photovoltaïques** et 19 autres centrales sont en cours de réalisation/construction. Des risques nouveaux sont liés à l'implantation de ces centrales.

L'exemple de CESTAS, plus grand parc photovoltaïque d'Europe :

- 250 ha, linéaire interfaces forêt
- 290 postes de transformation, onduleurs
- 3 700 km de câbles
- 350 MWc
- 24 km de pistes intérieures.



# LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

## LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

# Le dispositif de coordination national et zonal

À l'issue des feux de 2022, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a mis en place **un centre national de coordination avancée de la Sécurité civile (CNCASC)** destiné à coordonner l'ensemble de l'activité feux de forêt et d'espaces naturels. Il réunit deux fois par jour l'ensemble des centres opérationnels de zones afin de déterminer le dispositif opérationnel de lutte à partir des données expertisées par Météo France pour déterminer le niveau de danger météorologique.

Le CNCASC est l'échelon avancé du centre opérationnel de gestion interministérielle de crise (COGIC).

**L'Etat major interministériel de zone de défense et de sécurité**, placé auprès de la préfète de zone, anime une communauté de partenaires constituée des services de Météo France, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), de l'ONF, de l'association régionale de défense des forêts contre les incendies (ARDFCI). Ce dispositif permet de disposer, deux fois par jour, d'une carte expertisée du danger météorologique qui est partagée avec l'ensemble des SDIS afin d'arrêter le dispositif de couverture départemental, zonal et national.

L'échelon zonal est un échelon de coordination et de remontée d'information. En cas de départ de feu qui nécessite des renforts aériens ou terrestres, le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) concerné contacte le centre opérationnel de zone (COZ). En relation avec le CNCASC, le COZ procède aux arbitrages nécessaires en fonction des enjeux et opère des choix en cas de multiplicité de départs de feux de manière à engager le moyen le plus efficient.

La doctrine donne priorité aux feux naissants afin d'éviter la multiplicité de feux au développement catastrophique. Elle repose également sur une complémentarité et une coordination aéro-terrestre permanente, gage d'efficacité et de sécurité.

# Les moyens aériens

## Les moyens nationaux

La flotte nationale se compose de 12 Canadairs CL 415 (6 tonnes) et de 8 Dash 8 (10 tonnes de retardant). Ces appareils sont regroupés sur la base de sécurité civile de Nîmes-Garons.



Cette flotte est complétée par des moyens loués par l'État composés d'avions bombardiers d'eau légers de type Air-Tractor et d'Helicoptères Bombardiers d'Eau (HBE).



## Le prépositionnement zonal

Des moyens aériens sont pré-positionnés par l'État pour la période estivale :

- **1 DASH**, avion non amphibie chargé en retardant (10 tonnes) de la Sécurité civile qui assure des missions de guet aérien armé pour l'attaque des feux naissants ;
- **2 à 6 AIR TRACTOR**, avions non amphibie chargés en eau ou retardant (3 tonnes) loués qui assurent des missions d'attaque directe ou de guet aérien armé en volant par deux pour favoriser l'attaque des feux naissants ;
- **1 HBE lourd** chargé de 4 tonnes d'eau loué. Il assure principalement des attaques de feux naissants, la permanence de l'eau grâce à des rotations très courtes en fonction de la localisation des points d'eau (citerne, piscine, lac...) ;

## Le guet aérien

Les jours de risques très importants, l'EMIZ peut demander la mise en place d'un dispositif de guet aérien armé (GAAr).

Il consiste à mettre un avion de type DASH en vol sur un circuit organisé autour de trois points tournants, pour être en capacité de détecter et d'attaquer les feux naissants sur un large périmètre.

## LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

### Le niveau départemental

Ce dispositif est complété, en Gironde, par un hélicoptère léger loué pendant la période estivale :



→ En configuration d'investigation, de reconnaissance et de commandement (Charlie 33):

Embarqué à bord, l'officier «AÉRO» se charge en liaison avec le COS et le PC de reconnaître le sinistre et de coordonner les moyens aériens en soutien des forces terrestres. Sa mission consiste également à guider les pilotes des avions bombardiers d'eau pour les opérations de largage en lutte active, en appui ou en sécurité au profit des engins engagés au sol.



→ En configuration bombardier d'eau (Morane 33) :

- Lutte aérienne contre les feux de forêts en l'absence de COS,
- Lutte aérienne contre les feux de forêts sous l'autorité d'un COS ou d'un officier AERO terrestre ou embarqué,
- Renseignement du CTA-CODIS,
- Appui au COS (renseignement et reconnaissance embarquée succincte).

Pour ces missions, Morane 33 est armé par un officier sapeur-pompier.



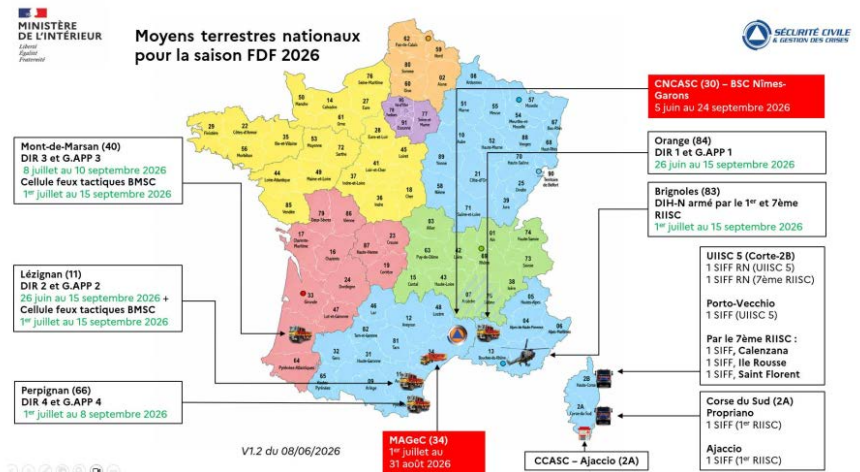
En complément, le SDIS investit sur des **drones équipés de caméras haute définition et capable de détecter des points chauds.**

Cet été, 8 drones sont mobilisables. Ils participent aux missions dans un contexte nocturne pour assurer la surveillance des flancs de feux qui ne sont pas encore sous contrôle après le départ des moyens aériens, ou au petit matin pour la détection et la recherche de points chauds.

# Les moyens terrestres

## Les moyens nationaux

Au niveau national, la brigade des militaires de la Sécurité civile est en capacité de mobiliser un ensemble de moyens spécialisés sur tout le territoire national, notamment le 4<sup>ème</sup> Régiment d’instruction et d’intervention de la Sécurité Civile (RIISC) basé à Libourne en Gironde, au sein de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.



## Les moyens zonaux

Les états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité sont en capacité de constituer 52 colonnes au titre de la solidarité nationale.

S’agissant de la zone Sud-Ouest, elle est en capacité d’armer 7 colonnes de renfort constituées à partir des moyens en camion citernes de feu de forêt, des services départementaux d’incendie de secours au nombre de 660. Leur renouvellement a été accéléré par le **pacte capacitaire « feux de forêt »**.

Celui-ci mobilise 300 millions d’euros investis à parité entre l’État et les collectivités territoriales, via les SDIS, qui vont de manière inédite contribuer au renforcement des moyens sur la période 2023/2027 :

- Au niveau zonal, ce sont **180 véhicules de lutte et 40 véhicules de commandement** permettant de constituer 39 groupes d’intervention (4 véhicules de lutte de 4000 à 6000 litres), soit 13 colonnes (3 à 4 groupes) et plus 12 modules d’intervention lourds (2 véhicules de 9 000 à 13 000 litres) ;
- Au niveau de la Gironde, le SDIS 33 a bénéficié d’une subvention de 9,3 millions d’euros (56 % des 16,7 millions d’euros HT de dépenses) pour financer l’acquisition de 54 véhicules.

## Le prépositionnement zonal

### Le détachement d’intervention retardant (DIR)

Ce détachement est positionné à Mont-de-Marsan et est composé d’une section d’intervention retardant et d’un groupe appui (43 personnes et 10 véhicules), issus du 4<sup>ème</sup> RIISC :

- La section retardant permet de poser une barrière terrestre de 1 km sur 6 m en 1 heure, de jour comme de nuit.
- Le groupe appui permet quant à lui de créer des zones d’appui, d’ouvrir des pistes et de créer des bandes périmétrales sur un chantier jusqu’à 1 km de piste par jour.

### Héphaïstos

Ce protocole signé entre le ministère des Armées et le ministère de l’Intérieur permet la mise à disposition de moyens militaires au profit de la lutte contre les feux de forêts. En zone Sud-Ouest le 31<sup>ème</sup> régiment du génie de Castelsarrasin vient appuyer avec un engin de travaux publics le groupe d’appui du DIR.

## LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

### Niveau départemental

**Les Camions Citernes Feux de Forêt (CCF)** sont les éléments constitutifs de la lutte contre les incendies :

> Frapper plus fort : à partir du risque modéré, 8 CCF sont engagés pour tout départ de feu. L'unité Feux de Forêt est constituée d'un Véhicule de Liaison Tout Terrain associé à 2 CCF. Cette entité est indissociable.

#### Les CCF 3 & 6 :

Ces engins sont techniquement conçus pour intervenir sur les terrains les moins praticables. Ils peuvent évoluer dans le massif, au coeur des parcelles. Ils peuvent franchir les fossés de drainage.

> Le SDIS 33 dispose de 180 camions citernes feux de forêt.

#### Le Camion Citerne Forestier Moyen (CCFM) pacte capacitaire :



#### Groupes d'Intervention Feux de Forêts (GIFF) :

Suite aux feux de l'été 2022, 6 secteurs opérationnels ont été créés sur le territoire qui tiennent compte des bassins de risques.

Sur l'ensemble des secteurs opérationnels forestiers 4 à 14 GIFF (1 Véhicule de Liaison Hors Route et 4 CCF) sont armés par des personnels dédiés à partir du risque modéré. Ce nombre de GIFF est renforcé sur chaque niveau de risque supérieur.

## LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

### Engins « Grande Puissance Forêts » :

Face à des feux établis où se développant dans des secteurs géographiques à faible ressource en eau, il peut être nécessaire de disposer de moyens à forte contenance en eau (sup à 10.000 litres) ou disposant d'équipements permettant de réduire de manière conséquente le potentiel calorifique du sinistre. Le SDIS de la Gironde dispose à ce titre d'engins « Grande Puissance Forêts » (GPF) répartis sur le territoire et pouvant être armés ponctuellement pour intervenir à titre préventif et à la demande du COS sur feu établi CCFS (Camion Citerne Feux de forêt «Super»).

Il s'agit des véhicules suivants :

- GP 12 (Grande Puissance 12 000L)
- CCFS (Camion Citerne Feux «Super»)
- GPM 10 (Grande Puissance Mousse 10 000L)
- FMOGP (Fourgon Mousse Grande Puissance 10 000L)

Grâce au soutien de l'État dans le cadre du pacte capacitaire, ils ont été renforcé par l'acquisition de 4 CCFS de 13 000L disposant de capacités d'évolution dans le massif renforcées et d'une remarquable capacité d'attaque massive.

#### • Berce pneumatiques :

Projetée sur le terrain au moyen d'un camion porte cellule, la berce pneumatiques permet aux mécaniciens d'assurer sur place le changement des pneumatiques poids-lourds et véhicules légers.

#### • Le Véhicule Atelier Mécanique :

Le Véhicule Atelier Mécanique (VAM) apporte le soutien mécanique de premier niveau sur opération pour garantir l'engagement des moyens.



#### • Le bulldozer :

Positionné au Groupement Logistique et Maintenance, le bulldozer est chargé sur son porteur dès que le niveau de risque FDF l'exige.

Ses missions :

- Création d'itinéraires d'accès au chantier,
- Sécurisation des lisières par la création de bandes périmétrales dès que possible,
- Appui aux actions de feux tactiques,
- Participation aux actions de rupture de combustibles.

#### • Le Camion Hydrocarbure :

Le Camion Hydrocarbure (CHYD) est utilisé afin de fournir du carburant aux engins sur opération de longue durée, notamment en zone forestière (Bull, CCF,...) ou en complément ponctuel des CIS.



# L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE EN GIRONDE

# La stratégie de lutte

La stratégie de lutte contre les incendies de forêt repose sur les principes suivants :

- Un niveau de mobilisation des services de secours proportionnel au risque d'éclosion d'un incendie,
- Un dispositif de surveillance du massif forestier modernisé (vidéosurveillance) permettant une détection rapide des feux naissants,
- Des moyens d'intervention judicieusement répartis sur le territoire girondin permettant une réduction des délais d'intervention,
- L'attaque la plus précoce possible des feux naissants par la combinaison des moyens et actions aéro-terrestres.

Le niveau de risque opérationnel du SDIS 33 est apprécié par :

- Le bulletin météorologique prévisionnel défini quotidiennement par les services de Météo France associé aux indicateurs météorologiques spécifiques du risque feu de forêt,
- L'appréciation locale de la situation opérationnelle réalisée lors des visites de secteurs journalières,
- L'analyse de l'activité opérationnelle des jours précédents.

NIVEAUX	MOBILISATION
Faible	Réponse opérationnelle issue du risque courant
Léger	Réponse opérationnelle issue du risque courant
Modéré bas	4 GIFF* + Renforcement CIS*
Modéré haut	<u>Mobilisation de 7 GIFF :</u> 5 GIFF + 4 ½ GIFF + 2 CDG* + Renforcement CIS*
Sévère	<u>Mobilisation de 7 GIFF + 7 UIFF dédiées maintenue selon :</u> 5 GIFF + 4 ½ GIFF + 2 CDG + 7 UIFF dédiées + Renforcement CIS + Chef de Commandement en garde
Très sévère	<u>Mobilisation de 14 GIFF maintenue selon :</u> 7 GIFF + 14 ½ GIFF + 7 CDG + Renforcement maximal des centres de secours + Chef de Commandement en garde
Exceptionnel	

Le tableau ci-contre présente la mobilisation prévisionnelle relative à la couverture du risque "Feux de forêts" répartie entre :

- Une mobilisation de personnels et de matériels dédiés exclusivement à la couverture du risque (GIFF, ½ GIFF, UIFF\* dédiées) ;
- Un renforcement des effectifs de garde dans les centres de secours afin de garantir, dans le cadre du potentiel opérationnel de garde un départ des moyens en première intention.

\* CDG : Chef De Groupe  
 CIS : Centre d'Incendie et de Secours  
 GIFF : Groupe d'Intervention Feu de Forêt  
 UIFF : Unité d'Intervention Feu de Forêt

## TÉLÉSURVEILLANCE DU MASSIF FORESTIER

# La télésurveillance du massif forestier

### Le SDIS de la Gironde renforce significativement son dispositif de détection des incendies

Les sapeurs-pompiers de la Gironde poursuivent la modernisation de leur doctrine opérationnelle et de leurs équipements, notamment avec le projet **SURMAFO (SURveillance du MASSif FOREstier)**.

Le dispositif désormais pleinement opérationnel repose sur l'installation de caméras de détection et de localisation des débuts d'incendie se substituant ainsi à la surveillance humaine de premier niveau.

Il permet ainsi de :

- Surveiller les massifs forestiers et les espaces naturels de manière permanente (de jour comme de nuit, en présence de risque d'orages...);
- Contribuer à la lutte contre les actes malveillants en disposant d'images susceptibles de concourir à l'action des forces de l'ordre ;
- Disposer d'éléments complémentaires d'aide à la décision et à la coordination des opérations (vidéos en temps réels, données météorologiques...);
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité des personnels ;
- Recentrer les ressources humaines sur des missions de lutte.

### Une surveillance permanente renforcée par l'intelligence artificielle (IA)

L'IA joue un rôle crucial dans le traitement et l'enregistrement des données des caméras de surveillance, rendant la gestion des informations plus efficace et précise. Les caméras capturent des images ou des vidéos en continu. L'IA peut analyser ces flux en temps réel pour identifier des événements ou des objets d'intérêt, comme des signes de feu. Une fois les données analysées, l'IA peut classer et étiqueter les événements ou les objets détectés, et donc nourrir la base de données.

Enfin, L'IA peut également apprendre des nouvelles données qu'elle collecte, améliorant ainsi ses algorithmes de détection et d'analyse au fil du temps, ce qui permet d'optimiser les futures incréments de données.

**Une réponse opérationnelle à la mesure du territoire**, ce dispositif de vidéo surveillance du massif est le plus important déployé à ce jour en France.

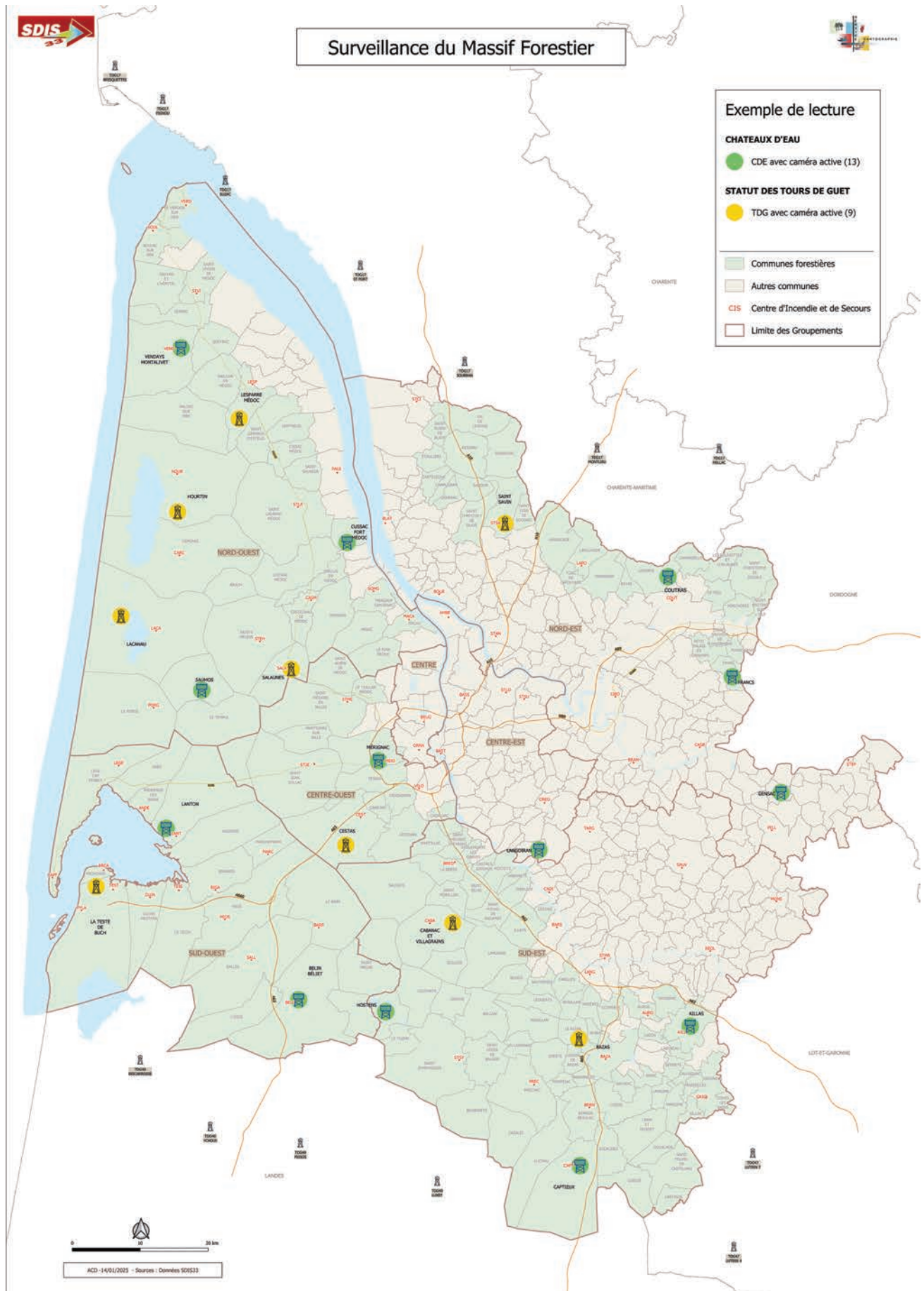
La Gironde totalise plus de 400 000 ha de forêt au sein du massif des Landes de Gascognes (45%). En 2022, ce sont 640 feux de forêt et une surface brûlée de 28 833 ha sur le territoire girondin.

### 22 sites de surveillance sont maintenant opérationnels :

- 9 sur des tours de guet (Bazas, Cabanac, Cestas, La Teste, Lacanau, Lesparre, Saint-Savin-de-Blaye et Salaunes)
- 13 sur des châteaux d'eau (Aillas, Belin, Captieux, Cussac-Fort-Médoc, Francs, Gensac, Hostens, Hourtin, Lagorce, Langoiran, Lanton, Mérignac, Saumos et Vendays).
- Chaque site est équipé de station météo indiquant la vitesse de vent et sa direction pour calculer la propagation et le risque feu de forêt, ainsi que la température et l'hygrométrie
- Un Centre de Supervision et de Contrôle (CSC) principal renforcé du 1er mars au 30 septembre et un CSC de repli sont implantés sur deux sites différents, à Bordeaux.

Les images collectées au sein du Centre de Supervision et de Contrôle localisé au sein du Centre Opérationnel Départemental du SDIS de la Gironde (CODIS 33) sont analysées et traitées par les opérateurs.





## Les principales techniques de lutte

La lutte contre les feux de forêt dans le massif des Landes de Gascogne nécessite de se porter au contact feu pour en stopper l'avancée en fixant le front avec le plus de réactivité possible.

La végétation, la nature du sol, le relief du massif des landes de Gascogne, la météorologie sont autant de paramètres qui conditionnent le choix des tactiques employées et des moyens engagés.

La technique d'intervention doit être dynamique et « agressive ». En cabine, un sapeur-pompier, muni d'une lance, rabat les flammes tandis que le véhicule se déplace afin de circonscrire l'incendie. Ces techniques sont déclinées par des Unités d'Intervention Feux de Forêt (UIFF) composées de deux Camions Citernes Feux de forêt (CCF) et d'un véhicule de commandement.

Dans certains cas de figure, l'extinction nécessite la réalisation d'établissements de tuyaux au sol en complément.

### Le jalonnement :

Cette tactique consiste à attaquer le sinistre le long des flancs pour l'empêcher de s'étendre et à rétrécir le front de flamme.



### La percée de flanc :

Elle consiste, à partir de la zone brûlée, à attaquer les flammes pour arrêter la propagation. Cette technique permet en outre d'éviter d'exposer directement les intervenants au rayonnement thermique et à la fumée.



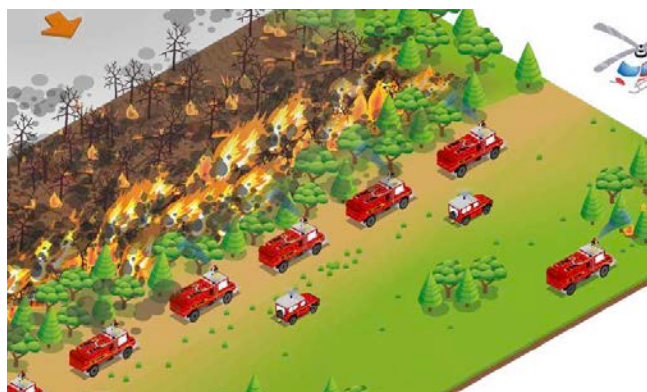
### L'établissement de tuyaux au sol :

Cette tactique consiste à aller au contact des flammes, à pied, en établissant, à la main, des lances. Cette technique est employée lorsque les engins ne peuvent pénétrer dans les parcelles forestières.



### La ligne d'appui :

Cette manoeuvre consiste à regrouper un nombre de moyens conséquents pour réaliser une attaque massive afin de barrer la route au feu, ou d'en diminuer fortement l'intensité des flammes. Elle peut-être appuyée par l'action des moyens aériens. Un dispositif est prévu à l'arrière de cette ligne afin de traiter les éventuelles sautes de feu.



### La défense d'un point sensible :

Lorsque la propagation du feu menace directement un site habité ou construit présentant un intérêt stratégique, la défense d'un point sensible consiste à regrouper des moyens autour de ce site. Ces moyens doivent être capables, faute d'arrêter le sinistre, de protéger le point sensible de la propagation du feu.

Lors des feux de forêts de 2022, le SDIS a dû faire face à de nombreuses défenses de points sensibles de type habitat (concentré ou diffus). Il sera prévu, lors d'une montée en puissance importante, des groupes de renfort « défense de points sensibles » composés de moyens urbains issus de la métropole bordelaise.



## Les dispositifs d'alimentation en eau

**Un dispositif de réalimentation des engins s'avère indispensable afin d'assurer une lutte efficace contre les feux de forêt.** Il est installé sur un point d'eau appelé «point alpha».

Lorsque le sinistre nécessite l'engagement de moyens conséquents, un véhicule associé à une motopompe appelé «VTHRA» (Véhicule de Traction Hors Route Alimentation) se positionne à proximité d'un point d'eau naturel de grande capacité afin de réapprovisionner les engins qui se présentent par norias. 4 CCF peuvent être alors alimentés simultanément.

> Le SDIS 33 dispose de 25 véhicules du type « VTHRA ».



## Les outils de commandement

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) dispose de véhicules de commandement, dont la taille et l'organisation sont proportionnées au nombre d'unités engagées, afin de coordonner les actions des moyens du SDIS et de tout autre moyen public ou privé dédié à l'opération.

### Le véhicule « Chef de Groupe »

Ces véhicules légers tout terrain sont répartis géographiquement par secteur. Il permet d'assurer un commandement efficace et rapide à proximité du sinistre de 4 à 6 moyens de lutte.

> Le SDIS 33 dispose de 29 véhicules de ce type.



### Le véhicule « Poste de Commandement de Colonne » / « Poste de Commandement de Site »

Trois agents arment ces véhicules de type satellitaire. Lorsque l'opération a pris de l'ampleur et comporte de 6 à 12 unités engagées, ils permettent d'assurer le commandement, le suivi des moyens, ainsi que la remontée d'informations vers le Centre Opérationnel Départemental Incendie Secours (CODIS).

Au delà de 12 unités engagées, ce véhicule évolue en poste de commandement de Site. Ses caractéristiques mutli-rôles lui permettent d'être armé par un échelon de commandement plus important composé de 8 personnels. Ainsi, il est dimensionné pour assurer en plus, des missions d'anticipation de l'événement.

> Le SDIS 33 dispose de 5 véhicules Poste de Commandement Satellite

## Les dispositifs mis en œuvre en 2026

Pour la saison estivale 2026 les principales actions planifiées, reconduites ou nouvellement conduites par le SDIS s'inscrivent dans les domaines suivants :

### Prévision du risque « feu de forêt » dans le massif des Landes de Gascogne

- **Mobilisation saisonnière de 4 opérateurs** de juin à septembre, du dispositif de vidéosurveillance (SURMAFO) ;
- **Reconnaissance quotidienne des infrastructures** de DFCI lors des visites de secteur : accessibilité des pistes forestières, ressources en eau, zones péri urbaines... ;
- **Appréciation quotidienne** du niveau de risque FDF départemental corrélant les données prévisionnelles météorologiques, celles issues des relevés de terrain et du retour d'expérience opérationnel ;

#### > Renforcement :

- Proportionnellement au niveau de risque FDF, du maillage du territoire afin d'optimiser les délais d'intervention des centres d'incendie et secours (CIS) ;

#### > Recrutement de contractuels saisonniers :

- de 82 contrats de saisonniers en renfort des centres côtiers et du CTA-CODIS du 06/07 au 31/08.

### Acquisitions 2026 d'engins destinés à la lutte des feux de forêt

- **Renforcement du potentiel opérationnel** avec la livraison des 22 premiers engins destinés à la lutte contre les feux de forêt,
- **Nouveau contrat opérationnel**, avec le déploiement de moyens de lutte sur des CIS des groupements Centre (Sud et Centre Nord = métropole bordelaise).

### Analyse Feux de Forêt

Production hebdomadaire d'une fiche expédiée sur la tendance du comportement du feu.

### Equipe de brûlage tactique

Une équipe dédiée est mise en place. Le cadre feu tactique mobilisera son équipe, à partir d'un listing de personnes formées (SDIS, DFCI), et pourra à la demande du COS mettre en oeuvre cette technique qui a largement été éprouvée en 2022.

### Mieux identifier les causes

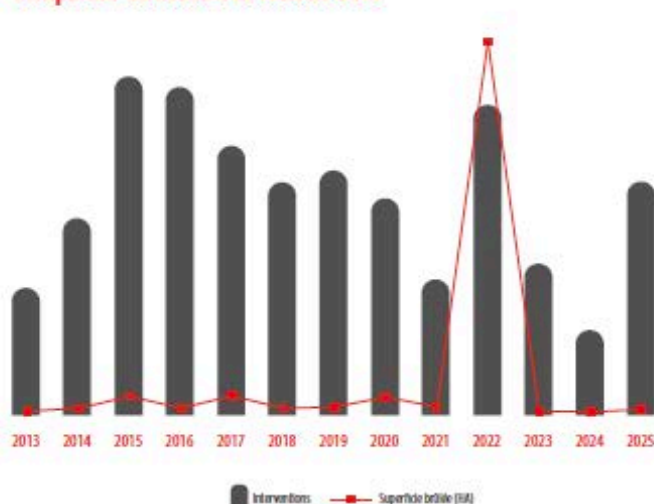
La Recherche des Causes et Circonstances des Incendie en Espace Naturels (RCCI EN) est mise en place au sein du SDIS de la Gironde. Ces cadres participent à la cellule départementale inter service mobilisable sur tout départ de feu d'origine suspecte.



## L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE EN GIRONDE

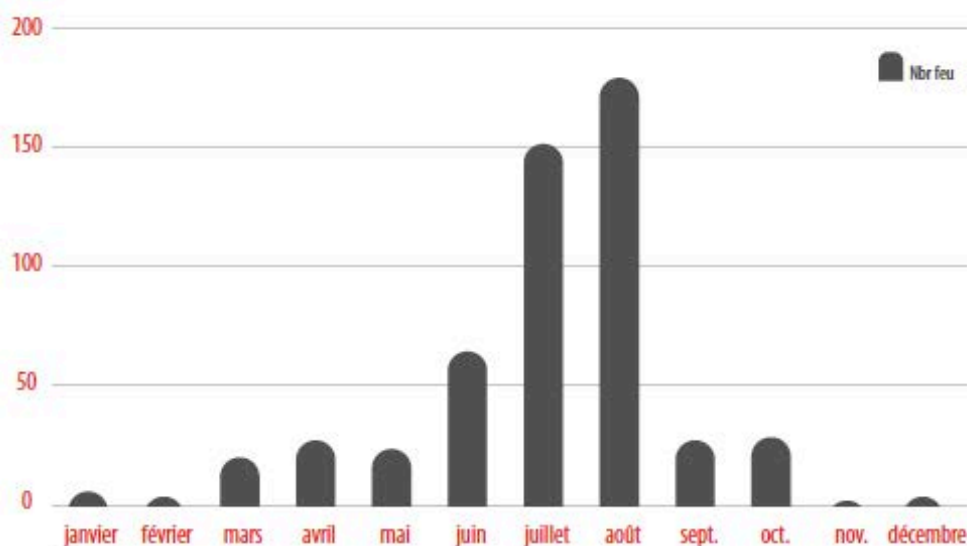
# Les statistiques opérationnelles

• Comparatif du nombre de feux de forêt

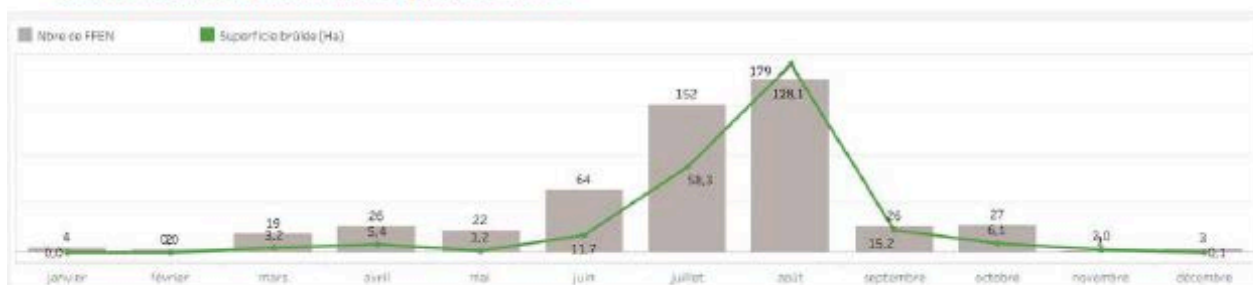


ANNÉE	NOMBRE D'INTERVENTIONS	SUPERFICIE BRÛLÉE (HA)
2013	263	86
2014	407	323
2015	700	1 243
2016	676	334
2017	556	1 283
2018	481	316
2019	506	417
2020	448	1 199
2021	279	423
2022	640	28 833
2023	313	114
2024	175	34
2025	526	241

• Comparatif mensuel du nombre de feux pour l'année 2025



• Nombre de feux et superficies brûlées par mois en 2025





# NOTES :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



**Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Préfecture de la Gironde**

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA | [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr) / 06 07 62 05 99

 [@PrefAquitaine33](#)   

**SDIS 33**

Service communication

Julie RAUDE | [communication@sdis33.fr](mailto:communication@sdis33.fr) / 07 86 65 79 61